

DEMANDE

d'allocation individuelle de transport pour absence de service de transport

Seuls les dossiers intégralement complétés seront traités.

Attention : avant de remplir ce document, lire attentivement la notice au dos de l'imprimé.

ÉLÈVE

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

☐ Absence de transport

☐ Parcours d'approche

Date de saisie : _____

N° client : _____

Arrêt : _____

Etablissement : _____

Ligne : _____

Transporteur : _____

Distance en kms en trajet simple : _____

SI REJET, MOTIF :

☐ Moins de 3 kms

☐ Plus de 20 kms

☐ Autre : _____

☐ Non-respect de la carte scolaire

REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM : _____ Prénom : _____

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE

Etablissement scolaire : _____

Commune : _____

Qualité : ☐ Externe ☐ 1/2 pensionnaire ☐ Interne

Premier cycle ☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

☐ BEPA ☐ 2^{de} ☐ 1^{re} ☐ Terminale ☐ CAP ☐ BEP

Précisez la spécialité : _____

Autre classe (préciser) : _____

Langues étudiées - LV1 : _____ LV2 : _____

Autres options : _____

Signature de l'élève

Signature du responsable légal
pour les élèves mineurs

Visa et cachet de l'établissement scolaire

Les informations recueillies sont nécessaires pour vous délivrer, renouveler ou refaire votre carte, ainsi que pour la bonne gestion commerciale du réseau AlesY. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées exclusivement au SMTBA et à Keolis Alès. Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informatiques vous concernant, veuillez vous adresser à la Direction de Keolis Alès par courrier à l'adresse suivante : 389, chemin du Viget - 30100 ALÈS.



ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026

CONDITIONS D'OBTENTION DE L'ALLOCATION INDIVIDUELLE POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

- 1 Habiter dans l'une des communes du Syndicat Mixte de Transport du Bassin d'Alès.
- 2 Tout en respectant la carte scolaire, fréquenter un établissement scolaire ou une MFR, implanté dans l'une des communes du SMTBA.
- 3 Ne pas bénéficier d'un service de transport public et habiter à plus de 3 kilomètres et à moins de 20 kilomètres de l'établissement scolaire ou MFR fréquenté.
- 4 Ou bénéficier d'un service de transport public et effectuer un parcours d'approche du domicile jusqu'à l'arrêt le plus proche supérieur à 3 kilomètres.

Démarche à effectuer pour l'examen d'une demande d'allocation individuelle de transport ou d'une carte de transport pour stage MFR :

- Remplir le formulaire,
- Le faire tamponner par l'établissement scolaire, ou, à défaut joindre un certificat de scolarité à la demande,
- Fournir la photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture, quittance de loyer, attestation d'hébergement),
- Fournir le planning scolaire,
- Fournir un RIB (relevé d'identité bancaire).

Envoyer l'ensemble de mon dossier à :
KEOLIS ALÈS
389, chemin du Viget - 30100 ALÈS

AVANT LE 31 OCTOBRE

Après examen de votre dossier, une notification vous sera adressée pour connaître la décision du SMTBA pour l'obtention ou non, d'une allocation individuelle de transport.

Le versement des allocation s'effectue trimestriellement, à terme échu.

LISTE DES COMMUNES SMTBA

Alès, Allègre-les-Fumades, Anduze, Aujac, Bagard, Bessèges, Boisset-et-Gaujac, Bonnevaux, Boucoiran-Nozières, Bouquet, Branoux-les-Taillades, Brignon, Brouzet-les-Alès, Cardet, Castelnau-Valence, Cendras, Chambon, Chamborigaud, Concoules, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Gagnières, Générargues, Génolhac, La Grand-Combe, Lamelouze, Lasalle, Laval-Pradel, La Vernarède, Lédignan, Le Martinet, Les Mages, Les Plans, Les Salles-du-Gardon, Lézan, Martignargues, Massanes, Massillargues-Atuech, Méjannes-les-Alès, Meyrannes, Mialet, Molières-sur-Cèze, Mons, Monteils, Navacelles, Ners, Portes, Ribaute-les-Tavernes, Robiac-Rochessadoules, Rousson, Saint-Ambroix, Saint-Bonnet-de-Salendrinque, Sainte-Cécile-d'Andorge, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Christol-lez-Alès, Sainte-Croix-de-Caderle, Saint-Dézéry, Saint-Etienne-de-l'Olm, Saint-Florent-sur-Auzonnet, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Hippolyte-de-Caton, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Jean-de-Serres, Saint-Jean-de-Valérisclé, Saint-Jean-du-Gard, Saint-Jean-du-Pin, Saint-Julien-de-Cassagnac, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Maurice-de-Cazevielle, Saint-Martin-de-Valgogue, Saint-Paul-la-Coste, Saint-Privat-des-Vieux, Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille, Salindres, Sénéchas, Servas, Seynes, Soustelle, Thoiras-Corbès, Tornac, Vabres, Vézénobres

